



Le ministère de l'Éducation offre des mesures pour la réalisation d'interventions favorisant la réussite des élèves dans les écoles en milieu défavorisé en complémentarité aux actions menées pour assurer l'équité du système d'éducation. *Une école montréalaise pour tous* (mesure 15013) est une mesure dédiée à « soutenir financièrement certaines interventions dans les écoles primaires accueillant des élèves qui proviennent des milieux les plus défavorisés de l'île de Montréal » (règles budgétaires, p. 56).

VISÉES DE LA MESURE

- Assurer la réussite du plus grand nombre et réduire les écarts de réussite présents chez les élèves des milieux défavorisés
- Développer l'expertise et accompagner l'actualisation de pratiques équitables en milieu défavorisé montréalais

IDENTIFICATION DES ÉCOLES EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Le Ministère calcule annuellement deux indices de défavorisation à partir des données socioéconomiques du dernier recensement canadien sur la situation des familles québécoises ayant au moins un enfant âgé de 0 à 18 ans : l'indice de milieu socioéconomique et l'indice de faible revenu. Une école montréalaise pour tous utilise ces deux indices dans son calcul annuel de l'indice montréalais.

L'INDICE DU MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE)

- La proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ni grade (2/3 du poids de l'indice).
- La proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3 du poids de l'indice).

La sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

L'INDICE DU SEUIL DE FAIBLE REVENU (SFR)

- La proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le **seuil de faible revenu**.

Seuil de faible revenu : le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

Cet indice permet d'allouer des ressources supplémentaires aux écoles en milieu défavorisé, par exemple, l'aide alimentaire.

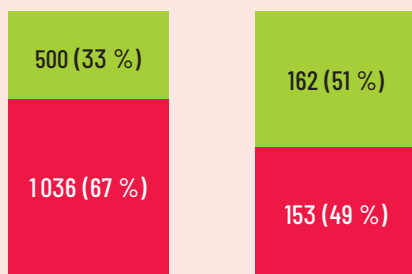
L'INDICE MONTRÉLAIS (UEMPT)

La forte concentration de défavorisation et le fait de constituer une grande agglomération urbaine confèrent à Montréal un caractère particulier. Pour souscrire au principe d'équité dans le partage des ressources, les écoles primaires publiques montréalaises sont ciblées d'après les deux indices de défavorisation : l'indice du milieu socioéconomique (IMSE) et l'indice du seuil de faible revenu (SFR).





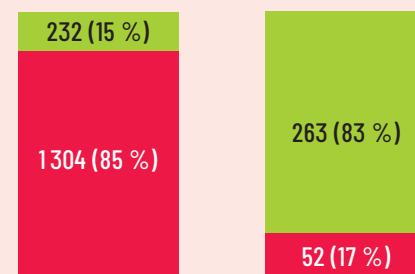
RÉPARTITION DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES
DU QUÉBEC SELON LEUR INDICE
DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE)
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



Ensemble du Québec
(sans Montréal)

Montréal

RÉPARTITION DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES
DU QUÉBEC SELON LEUR INDICE DE SEUIL
DE FAIBLE REVENU (SFR)
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



Ensemble du Québec
(sans Montréal)

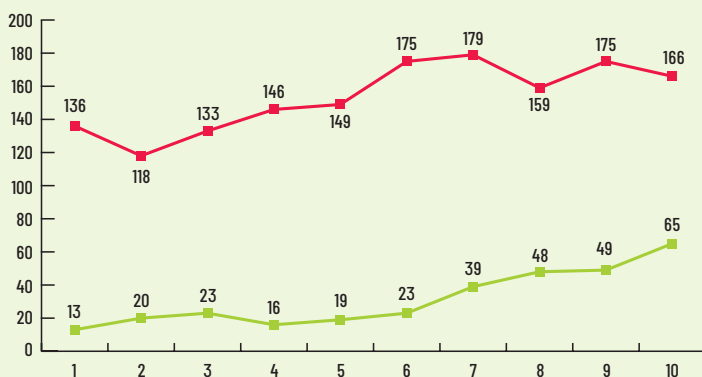
Montréal

■ Nombre d'écoles (IMSE 7 et moins) ■ Nombre d'écoles (IMSE 8-9-10 : écoles les plus défavorisées)

■ Nombre d'écoles (SFR 7 et moins) ■ Nombre d'écoles (SFR 8-9-10 : écoles les plus défavorisées)

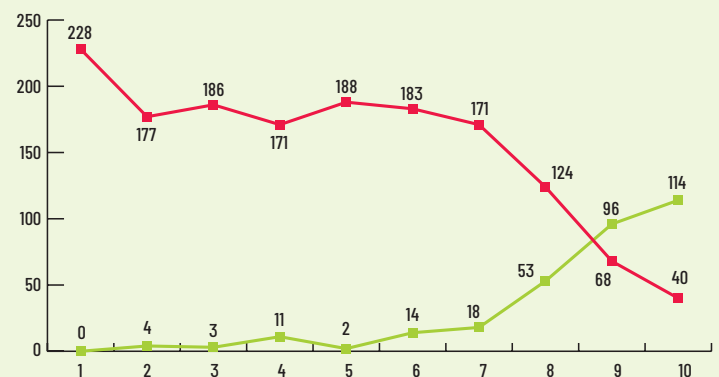
Source : MEQ, RIAREA, DILEI, Portail informationnel, système Charlemagne, données lues au 2020-11-02

RÉPARTITION DES ÉCOLES PRIMAIRES
DU QUÉBEC SELON LEUR RANG À L'INDICE
DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE)
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



■ Ensemble du Québec (sans Montréal) ■ Montréal (5 CSS-CS)

RÉPARTITION DES ÉCOLES PRIMAIRES
DU QUÉBEC SELON LEUR RANG À L'INDICE
DE SEUIL DE FAIBLE REVENU (SFR)
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



■ Ensemble du Québec (sans Montréal) ■ Montréal (5 CSS-CS)

Source : MEQ, RIAREA, DILEI, Portail informationnel, système Charlemagne, données lues au 2020-11-02

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE DE SÉLECTION DES ÉCOLES DÉFAVORISÉES

ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES PUBLIQUES

DU QUÉBEC, À L'EXCEPTION DES ÉCOLES

PRIMAIRES PUBLIQUES DE MONTRÉAL

- Selon leur position géographique, les familles sont rassemblées dans des unités de peuplement établies par le Ministère. L'IMSE et le SFR d'un élève correspondent à ceux de l'unité de peuplement d'où il provient, tandis que ceux de l'école correspondent à la moyenne de chaque indice des élèves (déclaration de clientèle du 30 septembre de l'année scolaire précédente).
- Pour déterminer le rang décile de chaque école, les écoles primaires et secondaires publiques du Québec sont rangées en ordre croissant de la valeur de leur indice respectif, puis divisées en dix groupes représentant un nombre d'élèves approximativement égal. Ainsi, le rang 1 regroupe les écoles accueillant principalement des élèves qui proviennent des milieux les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés.
- Les écoles publiques du Québec sont considérées comme défavorisées (rangs déciles 7, 8, 9 ou 10) d'après l'indice IMSE ou l'indice SFR utilisé dans les différentes mesures ministérielles du regroupement 15010 - Milieu défavorisé.
- Les indices annuels pour les écoles primaires sont calculés sans le préscolaire.

ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES MONTRÉALAISES

Plus de détails sur les [Indices de défavorisation](#).

- Les écoles sont considérées comme défavorisées (rangs déciles 8, 9 ou 10) d'après l'indice IMSE ou SFR montréalais. Les écoles qui ne sont pas ciblées par l'indice montréalais, mais qui ont un IMSE québécois (rangs déciles 8, 9 ou 10), sont également sélectionnées. Près de 35 % des écoles montréalaises sont considérées comme défavorisées.
- Les indices annuels pour les écoles primaires sont calculés sans le préscolaire.

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE DE CALCUL DES ALLOCATIONS UNE ÉCOLE MONTRÉALAISE POUR TOUS

Voir les [Règles budgétaires](#) complètes.

ALLOCATION DE BASE UEMPT

- Un montant de base est alloué aux écoles d'après le nombre d'élèves.
- Un montant per capita s'ajoute au montant de base d'après l'IMSE et le SFR montréalais (rangs déciles 8, 9 ou 10) ou l'IMSE québécois. Ainsi, les écoles les plus défavorisées (rang décile 10) obtiennent un montant per capita plus élevé.
- Une allocation de transition est prévue pour deux ans pour les écoles dont l'IMSE ou le SFR montréalais et l'IMSE québécois passent au rang décile 7 ou moins (1^{re} année : 75 % de l'allocation de base; 2^e année : 50 %).

ALLOCATION JEUNE PUBLIC

- Un montant est alloué aux écoles ciblées ou en transition d'après le nombre d'élèves.



Ministère de l'Éducation

600, rue Fullum, 10^e étage, Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-0041

ecolemontrealaise@re-mtl.qc.ca | ecolemontrealaise.info